

125
96

ALEXANDRE VINET

ENVISAGÉ COMME APOLOGÈTE



ÉTUDE CRITIQUE

présentée à la Faculté de théologie de l'église libre du canton de Vaud
pour obtenir le diplôme de licencié

PAR

JAQUES WIDMER

Ce que vous révèrez sans le connaître,
c'est ce que je vous annonce.

Act. XVII, 23.

Résumer toutes choses en Christ.

Ерп. I, 40.



LAUSANNE

IMPRIMERIE GEORGES BRIDEL

1875

**La Faculté rappelle qu'elle n'est pas responsable des opinions
émises dans les dissertations qui lui sont présentées.**

AVERTISSEMENT

Le travail qui va suivre est un essai de développer sous une forme systématique le point de vue apologétique de Vinet ; l'étude de la personne de notre auteur lui-même nous sera seulement nécessaire pour autant qu'elle nous fournira des indications en rapport avec notre objet spécial. A ce point de vue, le titre qui se trouve à la tête de notre étude : *Alexandre Vinet, envisagé comme apologiste*, peut sembler trop large ; il vaudrait mieux dire, à certains égards : *Le système apologétique de Vinet* ; mais d'un côté, Vinet n'a pas donné de système apologétique et les restrictions qu'il aurait fallu ajouter à ce dernier titre l'auraient allongé outre mesure ; d'un autre côté, nous pouvons dire que tout ce qu'il y a de spécialement apologétique dans les productions de notre auteur trouvera une place dans le cadre de ce travail. Le désaccord apparent entre le titre qui met en relief la personne, et le travail qui insiste plutôt sur l'œuvre de Vinet, se réduit à peu de chose si l'on observe que nous nous restreignons déjà dans le titre. En fait, nous annonçons notre intention d'étudier la personne de Vinet, mais seulement en ce qui intéresse son œuvre apologétique.

Nous diviserons cette étude en deux parties : dans la première nous nous occuperons de Vinet lui-même et de son point de vue ; la seconde sera consacrée à un essai de construction systématique de ses idées. Le tout sera précédé d'une courte introduction où l'on jettera un coup d'œil sur l'his-

toire de l'apologétique, en essayant d'arriver à une idée claire de la nature et du but de cette science.

La source principale de notre travail consiste, il va sans dire, dans les œuvres mêmes de Vinet¹ auxquelles nous avons voué une étude attentive; de plus nous croyons avoir lu tous les écrits qui se rapportent directement à notre auteur, ceux du moins qui nous offraient quelque intérêt. Plusieurs des ouvrages les plus importants de l'apologétique moderne ont fait sur certaines questions l'objet de notre étude spéciale; nous avons pris connaissance par des résumés de ce que nous n'avons pas eu entre les mains, aussi ne trouvera-t-on pas, espérons-nous, de système apologétique marquant dont nous n'ayons pas tenu compte.

¹ Voici le titre des ouvrages avec la date de l'édition qui a été utilisée pour ce travail toutes les fois que cette date ne se trouve pas indiquée avec la citation elle-même : *Discours sur quelques sujets religieux*. 1862. — *Nouveaux discours sur quelques sujets religieux*. 1860. — *Etudes évangéliques*. 1861. — *Nouvelles études évangéliques*. 1862. — *Méditations évangéliques*. 1857. — *La liberté des cultes*. 1852. — *Liberté religieuse et questions ecclésiastiques*. 1854. — *Essai sur la manifestation des convictions religieuses*. 1858. — *Mélanges*. 1869. — *L'éducation, la famille et la société*. 1855. — *Théologie pastorale*. 1854. — *Homilétique*. 1874. — *Histoire de la prédication parmi les réformés*. 1860. — *Moralistes des XVII^{me} et XVIII^{me} siècles*. 1859. — *Etude sur Blaise Pascal*. 1856. — *Poètes du siècle de Louis XIV*. 1861. — *Histoire de la littérature française au XVIII^{me} siècle*, 2 vol. 1853. — *Etudes sur la littérature au XIX^e siècle*, 3 vol. 1857. Bien que la plupart de nos citations aient été puisées directement à la source, ou du moins soigneusement contrôlées, nous avons reconnu l'utilité pratique du livre de M. le professeur Astié, intitulé : *Esprit d'Alexandre Vinet*, toutes les fois que notre mémoire nous a fait défaut pour retrouver un passage approprié à notre objet. L'ouvrage d'E. Rambert : *Alexandre Vinet, histoire de sa vie et de ses ouvrages*, que nous venons de lire au moment de livrer notre travail à l'impression, malgré tout l'intérêt qu'il présente, ne touche notre sujet qu'indirectement et n'aurait pas influé d'une manière sensible sur ce qui va suivre.



INTRODUCTION

Avant de commencer l'étude de telle conception particulière de l'apologétique, il ne paraîtra pas oiseux, croyons-nous, de chercher à définir exactement le sens du mot *apologétique*, et de le saisir spécialement dans ce qui le distingue de celui d'*apologie*. Mais ces deux expressions ne sont pas nouvelles, elles se trouvent à la tête d'ouvrages qui remontent aux premiers temps du christianisme, et par là même elles ont acquis un sens historique dont nous sommes obligés de tenir compte et de recueillir l'essentiel dans toute tentative nouvelle de les définir.

Si nous cherchons à nous faire une idée d'ensemble de ce qui, jusqu'à une époque relativement très moderne, vient se résumer sous cette notion d'apologie ou d'apologétique¹, il nous sera difficile d'obtenir une détermination plus précise que celle-ci : « Un écrit qui se propose de défendre tel ou tel objet solidaire du christianisme contre telle attaque particulière est un écrit apologétique. »

Cette définition suppose une indétermination fort grande et presque complète, soit dans l'objet, soit dans la méthode de l'activité apologétique ; et en réalité il en est bien ainsi.

Ce sont, en effet, des attaques du dehors qui ont provoqué les premiers écrits apologétiques, et ces attaques étaient dirigées

¹ Nous pouvons employer ces deux mots indifféremment, car la distinction entre *apologie* et *apologétique* n'a de portée que pour les écrits les plus modernes, comme nous le verrons plus bas.